



Procès-verbal de la 187^e assemblée générale

tenue le 10 septembre 2019 à 18h au local 2-52-101

Présences : 103 membres.

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Adoption de l'ordre du jour.....	1
4. Adoption du procès-verbal de la 186 ^e assemblée générale tenue le 30 avril 2019, et suites.....	1
5. Information :.....	2
5.1 PÉR (Projet étudiant réfugié).....	2
5.2 Grève mondiale pour le climat le 27 septembre 2019.....	2
6. Principes concernant les services adaptés (recommandation).....	2
7. Médiation entre le Syndicat et la direction du Cégep.....	4
7.1 État de la situation et historique.....	4
7.2 Position sur la ressource dévolue aux coordinations départementales.....	4
8. Négociation 2020 :.....	5
8.1 Table centrale CSN (13 résolutions).....	5
8.2 Table sectorielle.....	5
9. Élections (postes vacants) :.....	5
9.1 Commission des études (Famille des techniques humaines) (mandat de deux ans).....	6
9.2 Conseil d'administration du Cégep (1 poste – mandat de 2 ans).....	6
9.3 Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (mandats d'un an).....	6
9.4 Comité de perfectionnement (1 poste – mandat d'un an).....	6
9.5 Comité consultatif sur la recherche (1 poste – mandat d'un an).....	6
9.6 Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec (3 postes – mandats d'un an).....	6
9.7 Comité de rédaction de la politique culturelle.....	6
10. Divers.....	7
11. Levée de l'assemblée.....	7

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 187.1 « Il est proposé de désigner Philippe Langlois président de l'assemblée. »
Julie Dionne propose et Noémi Roy appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 187.2 « Il est proposé d'accepter le nouveau membre suivant :
Pier-Olivier St-Arnaud (Politique). »
Jean-Thomas Courchesne propose et Antonin-Xavier Fournier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 187.3 « Il est proposé d'accepter l'ordre du jour tel que présenté. »
Jean-Thomas Courchesne propose et Claudine Desautels appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la 186^e assemblée générale tenue le 30 avril 2019, et suites.

Résolution 187.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 186^e assemblée générale tenue le 30 avril 2019 tel que présenté. »
Félix Morin propose et Louis Desmeules appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites : Aucune suite.

5. Information :

5.1 PÉR (Projet étudiant réfugié).

- Christophe Allaire-Sévigny et Valérie Dubé remercient les membres du SPECS pour avoir rendu le projet possible.
- Arrivée d'une première étudiante de l'Ouganda le 12 août dernier. Celle-ci est très reconnaissante. Si tout va bien il est prévu d'accueillir une personne par année.
- Par le passé une demande de sollicitation avait circulé afin que les enseignant.es puissent soutenir financièrement le projet. Démarches en cours auprès de la direction pour approuver la demande de sollicitation.
- Valérie Dubé lancera un appel lorsqu'il sera possible pour les enseignant.es d'appuyer le projet individuellement.
- Des membres se questionnent sur la différence de légitimité entre ce type de sollicitation et celle pour la Fondation du Cégep ou Centraide.
- Une représentante des enseignant.es au conseil d'administration indique que le sujet est ramené le plus souvent possible en CA.

5.2 Grève mondiale pour le climat le 27 septembre 2019.

- Plusieurs cégeps ont levé les cours. Des activités sont organisées par le Cégep et par la communauté. Des informations sont à venir sur le déroulement selon l'engouement des membres. La majorité des membres présents souhaitent participer. Les membres discutent des possibilités de transport et de partenariat.
- Certains membres sont intéressés à rejoindre les activités à Montréal, dont certains à vélo. Il est toutefois souhaité d'avoir la plus grande manifestation possible à Sherbrooke.
- Une membre demande s'il est possible d'adopter une résolution d'appui pour le personnel de soutien qui n'est pas libéré ? L'exécutif a déjà mentionné ce soutien à la directrice générale.
- Mathieu Poulin-Lamarre lance un appel à la participation des membres à la rédaction d'un *QLP* spécial pour l'événement.

6. Principes concernant les services adaptés (recommandation).

Présentation et rappel de la démarche d'approbation d'un examen aux services adaptés par Jean Fradette.

Étant donné qu'il est arrivé que les conditions émises par l'enseignant.e ne soient pas respectées par les services adaptés, qu'il y a parfois des délais pour recevoir les travaux et qu'il arrive que les accommodements ne soient pas en adéquation avec l'atteinte de la compétence, l'exécutif propose les principes suivants :

- Considérant que l'article 4-1.05 de la convention collective précise que l'assemblée départementale définit les objectifs, applique les méthodes pédagogiques et établit les modes d'évaluation propres à chacun des cours dont le département est responsable et qu'elle adopte les plans de cours préparés par les membres du département;
- Considérant que, de façon autonome et en concertation avec son département, un.e enseignant.e fait des choix pédagogiques inspirés de son expérience et de ses connaissances disciplinaires, et que ces choix se répercutent dans la préparation des plans d'études, des cours, des laboratoires ou des stages, dans la prestation des cours, des laboratoires ou des stages, dans l'encadrement des étudiantes et étudiants et dans la préparation et la correction des examens;
- Considérant qu'il s'agit de la responsabilité de l'enseignant.e de préparer les examens tout en respectant les exigences ministérielles et institutionnelles concernant la compétence à atteindre et les modalités d'évaluation;
- Considérant que le Cadre de référence institutionnel pour une vision commune de l'inclusion des étudiant.e.s en situation de handicap précise que les compétences des programmes d'études ne font pas l'objet d'accommodement et que ce sont les conditions offertes aux étudiant.e.s en situation de handicap pour acquérir les compétences qui sont adaptées;

Proposition :

- ■ « Il est proposé que le SPECS-CSN adopte les deux principes suivants concernant les services adaptés et que son comité exécutif rencontre la direction afin de discuter de ceux-ci et de baliser certaines façons de faire dans la gestion des dossiers des services adaptés :

Principe 1

Lorsque la demande d'examen Omnivox de l'étudiant.e a été confirmée par l'enseignant.e, il y a officiellement une entente relativement à l'évaluation. Lorsque cette entente précise :

- la tenue (en tout ou en partie) d'une évaluation aux locaux des services adaptés;
- la durée et le moment de cette évaluation (date et heure);
- les consignes établies par l'enseignant.e, incluant le contexte de réalisation;

chacun des éléments de l'entente doit être respecté par les services adaptés, à moins que des circonstances exceptionnelles liées à une situation de force majeure l'empêchent, auquel cas l'enseignant.e sera mis.e au courant dans les meilleurs délais possibles afin qu'une nouvelle entente soit établie quant aux divers aspects à considérer.

Principe 2

Lorsque les conseillers.ères des services adaptés établissent dans le plan d'intervention d'un.e étudiant.e

- une mesure de soutien aux apprentissages particulière ou ne s'appliquant qu'à une ou quelques disciplines, les enseignant.es concerné.es sont préalablement rencontré.es pour discuter de la cohérence de cette nouvelle mesure **avec les choix pédagogiques prévus** et pour établir un consensus quant à une mesure à appliquer ou non dans la situation analysée;
- une nouvelle mesure en cours de session, toute et tous les enseignant.es concerné.es sont informé.es avant que la nouvelle mesure ne puisse être appliquée. »

Jean Fradette propose et Claude Belzile appuie.

Proposition d'amendement :

« Il est proposé, dans le principe 2 de remplacer « avec les choix pédagogiques prévus » par « avec les compétences ».

Sophie Gagnon propose et Antonin-Xavier Fournier appuie.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

- L'exécutif rappelle que le souhait est d'amorcer la discussion avec la direction et entre les syndicats autour du travail d'équipe tout en étant préoccupé par l'intérêt des étudiant.es. Les procédures seront également abordées.

Résolution 187.5

Proposition telle qu'amendée :

« Il est proposé que le SPECS-CSN adopte les deux principes suivants concernant les services adaptés et que son comité exécutif rencontre la direction afin de discuter de ceux-ci et de baliser certaines façons de faire dans la gestion des dossiers des services adaptés :

Principe 1

Lorsque la demande d'examen Omnivox de l'étudiant.e a été confirmée par l'enseignant.e, il y a officiellement une entente relativement à l'évaluation. Lorsque cette entente précise :

- la tenue (en tout ou en partie) d'une évaluation aux locaux des services adaptés;
- la durée et le moment de cette évaluation (date et heure);
- les consignes établies par l'enseignant.e, incluant le contexte de réalisation;

chacun des éléments de l'entente doit être respecté par les services adaptés, à moins que des circonstances exceptionnelles liées à une situation de force majeure l'empêchent, auquel cas l'enseignant.e sera mis.e au courant dans les meilleurs délais possibles afin qu'une nouvelle entente soit établie quant aux divers aspects à considérer.

Principe 2

Lorsque les conseiller.es des services adaptés établissent dans le plan d'intervention d'un.e étudiant.e

- une mesure de soutien aux apprentissages particulière ou ne s'appliquant qu'à une ou quelques disciplines, les enseignant.es concerné.es sont préalablement rencontré.es pour discuter de la cohérence de cette nouvelle mesure avec les compétences et pour établir un consensus quant à une mesure à appliquer ou non dans la situation analysée;
- une nouvelle mesure en cours de session, toute et tous les enseignant.es concerné.es sont informé.es avant que la nouvelle mesure ne puisse être appliquée. »

La proposition telle qu'amendée est adoptée à la majorité.

7. Médiation entre le Syndicat et la direction du Cégep.

7.1 État de la situation et historique.

- Présentation du résumé de l'état de la situation par Julie Dionne et Michael Labarre.
- Les membres questionnent l'exécutif sur le déroulement et les retombées. Le travail de l'exécutif est souligné. Les membres se demandent ce qu'il advient du mandat de grève hors du cadre légal dans ce contexte. L'exécutif souligne que ce mandat est valide jusqu'en décembre, mais qu'il n'est pas opportun de l'appliquer actuellement.
- Rappel fait que la prise de photos et vidéos sans consentement et leur diffusion sur les réseaux sociaux sont illégales. Julie Dionne rappelle également l'importance de demeurer courtois dans les échanges et de respecter les individus impliqués en tout temps, notamment dans l'application de moyens de pression ainsi qu'en CRT.

7.2 Position sur la ressource dévolue aux coordinations départementales.

- Michael Labarre présente la proposition, explique les recommandations et clarifie que le syndicat souhaite travailler à partir de la nouvelle formule de distribution des ressources aux coordinations départementales et l'optimiser plutôt qu'un retour à l'ancienne méthode d'attribution. Souhait d'obtenir un mandat réaliste. Il précise que le CRT est un lieu de négociation, mais que la décision appartient toujours à la direction.
- Rencontre effectuée avec les coordonnatrices et coordonnateurs des départements. L'exécutif a reçu tous les commentaires et est à compiler les résultats. Considérons que la recommandation vise les éléments prioritaires.
- L'exécutif fait la recommandation qui suit.

Considérant que :

- le SPECS juge que le travail des coordonnatrices et des coordonnateurs d'un département est essentiel au bon fonctionnement des départements, et ultimement du Cégep;
- le modèle de répartition de la ressource de la coordination départementale actuellement mis en place par la direction n'a pas été adopté en assemblée générale et au CRT;
- le modèle de répartition de la ressource de la coordination départementale actuellement mis en place est basé entre autres sur le nombre d'enseignant.es permanent.es comme facteur d'attribution, et que ce facteur ne représente pas l'ensemble des enseignantes et enseignants du département;
- le minimum alloué à un département pour la coordination départementale, en considérant l'ensemble des facteurs d'attribution dans le modèle mis en place, est actuellement de 0,20 ETC, ce qui est trop peu compte tenu de l'ensemble des tâches minimales à accomplir quel que soit le département concerné;

Résolution 187.6

« Il est proposé que le SPECS-CSN porte les positions suivantes dans la négociation sur la coordination départementale :

1. Que la ressource allouée à la coordination départementale soit bonifiée par rapport au modèle proposé par la direction, sans que les autres éléments du volet 2 n'en soient affectés;
 2. Que le facteur d'attribution dans le modèle de répartition de la ressource de la coordination départementale soit le nombre d'ETC (enseignant.es équivalent temps complet) alloué au département plutôt que le nombre d'enseignant.es permanent.es;
 3. Que le minimum alloué au département pour la coordination départementale, en considérant l'ensemble des facteurs d'attribution, soit de 0,30 ETC.
 4. Que les critères d'attribution de ressources soient clarifiés et qu'ils soient appliqués conformément à la réalité. »
- Michael Labarre propose et Josée Morais appuie.

Proposition d'amendement :

« Il est proposé de procéder à un vote scindé sur les quatre éléments de la proposition. »

Bruno Binet propose et Mathieu Simard appuie.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

La proposition est adoptée à la majorité.

8. Négociation 2020 :

8.1 Table centrale CSN (13 résolutions).

- Présentation par Michael Labarre du résumé des thèmes et explication des 13 propositions soumises à la consultation du cahier sur les demandes de table centrale.
- Les membres posent des questions sur les thèmes du salaire, des conditions de travail, de la retraite, des assurances collectives, des disparités régionales et des travaux en cours.

Résolution 187.7

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte les 13 propositions soumises à la consultation dans le cahier sur les demandes de table centrale. »

Michael Labarre propose et Julie Dionne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution 187.8

« Il est proposé que la CSN demande un siège votant sur le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDPQ). »

Jupiter Nakhla propose

- Par manque de temps, cette résolution sera discutée lors de la prochaine assemblée générale du Syndicat le 23 septembre 2019.

8.2 Table sectorielle.

- Par manque de temps, ce point est reporté à la prochaine assemblée générale du Syndicat.

9. Élections (postes vacants) :

« Il est proposé de désigner Philippe Langlois président d'élection. »

Steve McKay propose et Chantal Gauvreau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

9.1 Commission des études (Famille des techniques humaines) (mandat de deux ans).

Laurent Côté (Techniques de travail social) est proposé par Karmen Bédard.

Laurent Côté est élu par acclamation.

9.2 Conseil d'administration du Cégep (1 poste – mandat de 2 ans).

Nicolas Caron se propose.

Josée Morais est proposée par Diane Lafrance. Elle accepte.

- Présentation d'une minute de chaque candidat.e;
- Un vote secret est demandé puisqu'il est de la tradition de l'effectuer ainsi pour toute élection.
- Le vote est effectué sous la supervision du scrutateur Jean-Thomas Courchesne.

Josée Morais est élue à la majorité.

« Il est proposé de détruire les bulletins de vote ayant servi à cette dernière élection. »

Michael Labarre propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Comité d'éthique de l'utilisation des animaux (mandats d'un an).

- **un.e enseignant.e de Biologie;**
aucune candidature reçue.
- **un.e enseignant.e de Techniques de bioécologie;**
Daniel Ouellette se propose.
Daniel Ouellette est élu par acclamation
- **un.e enseignant.e de Technologies de laboratoire (biotechnologies);**
Marie-Hélène Laprise se propose.
Marie-Hélène Laprise est élue par acclamation
- **un.e vétérinaire et enseignante des Techniques de santé animale;**
Aucune candidature.
- **un.e enseignant.e de Gestion et technologies d'entreprise agricole;**
Aucune candidature.

9.4 Comité de perfectionnement (1 poste – mandat d'un an).

Les rencontres pour l'automne 2019 sont prévues les mardis en après-midi. Il faudra prévoir à la personne élue une contrainte à l'horaire pour l'hiver 2019.

Aucune candidature reçue.

9.5 Comité consultatif sur la recherche (1 poste – mandat d'un an).

Mélissa Blandford est proposée par Nicole Matveyenko. Elle accepte.

Mélissa Blandford est élue par acclamation.

9.6 Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec (3 postes – mandats d'un an).

Marie Bolduc est proposée par Lucas Deschênes. Elle accepte.

Guillaume Lallier est proposé par Catherine Ladouceur. Il accepte.

Marie Bolduc et **Guillaume Lallier** sont élu.es par acclamation.

9.7 Comité de rédaction de la politique culturelle.

- **3 représentant.es de départements liés aux arts et aux lettres (mandats d'un an) :**
 - Arts visuels :
Martin Labrie est proposé par Josée Morais. Il accepte.
Martin Labrie est élu par acclamation.



- Danse :
Joannie Roberge proposée par Danielle Tremblay. Elle accepte.
Joannie Roberge est élue par acclamation.
- Langues modernes :
Nathalie Trudel est absente et a déposé une procuration.
Nathalie Trudel est élue par acclamation.
- **1 représentant.e du secteur technique autre qu'artistique (mandat d'un an).**
Aucune candidature.

10. Divers.

Aucun point.

11. Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée.

L'assemblée est levée à 14h15.

Julie Dionne, présidente

Amélie Gauthier, secrétaire